



## Discours sur le budget 2015 par M. Léopold Fraser, maire

Je suis heureux de vous présenter ce deuxième budget de mon mandat. Au niveau de l'assiette fiscale nous avons une augmentation de 2,6 % comparativement à 2,3 % l'année dernière. Le taux de taxation passe de 0,67191 à 0,68619 soit une augmentation de 2,1 % ce qui est légèrement inférieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Ce taux de taxation nous permet de maintenir les services et de donner à nos employés une légère augmentation de 2,4 % qui équivaut à peu de chose près à l'augmentation des prix à la consommation et de leur permettre ainsi de maintenir leur niveau de qualité de vie.

Le calcul de la taxe de service sur les matières résiduelles a été revu pour établir une meilleure équité entre le résidentiel et le commercial. Il est indéniable que l'opération d'un commerce ou d'un service public entraîne généralement une quantité plus grande de déchets qu'une résidence. Ainsi ceux qui opèrent un commerce ou un service public auront une taxe de vidange égalitaire de 100 \$ par unité commerciale.

Bien que les dépenses au sujet des matières résiduelles augmentent peu (2 %), nous avons dû demander une contribution plus grandes à l'ensemble des citoyens (12,5 %) en raison de la diminution de revenu provenant de la collecte des «grosses vidanges», de la vente du consigné (bouteilles et cannettes) et de la subvention de Recyc-Québec basée sur la quantité de matières recyclées à la Municipalité qui a diminuée. Beaucoup de matières recyclables sont mises aux «vidanges».

Bien que les dépenses au sujet des matières résiduelles augmentent peu (2 %), nous avons dû demander une contribution plus grandes à l'ensemble des citoyens (12,5 %) en raison de la diminution de revenu provenant de la collecte des «grosses vidanges», de la vente du consigné (bouteilles et cannettes) et de la subvention de Recyc-Québec basée sur la quantité de matières recyclées à la Municipalité qui a diminuée. Beaucoup de matières recyclables sont mises aux «vidanges».

Voici donc le règlement numéro 150 sur le budget 2015. Vous pouvez obtenir le budget par postes budgétaires sur le site web de la municipalité, [www.ileverte-municipalité.com](http://www.ileverte-municipalité.com) ou en faire la demande au bureau municipal.

Le bureau est ouvert les mardi, mercredi et jeudi sauf durant la période des fêtes.

Léopold Fraser  
Maire